

## **Le rapport d'examen psychologique dans sa qualité d'objet**

Après 3 ans d'expérience dans ce champ de l'expertise psychologique, j'ai voulu réaliser une sorte de synthèse concernant ce versant de l'écriture, et contribuer ainsi à des débats ou échanges d'idées que nous pouvons avoir dans ce cadre associatif ou à la faveur d'échanges avec des collègues ou d'autres intervenants.

Pour parler de cet écrit que l'on nomme rapport en intégrant le processus par lequel il se constitue, l'on gagne je crois à d'abord le considérer comme un objet. Non pas un objet au sens psychanalytique, mais plutôt comme un objet d'artisanat, un objet fabriqué qui en aurait les qualités essentielles en tant que chaque pièce est unique et se présente douée d'une certaine homogénéité.

C'est à propos de cette homogénéité qu'il y a le plus à dire, il me semble, d'autant qu'elle ne renvoie pas à la complétude de cet objet, mais plutôt à sa qualité structurale. Un tel écrit n'est en effet pas plein, au sens où peut l'être une sphère : étant le produit d'une pensée qui fait suite à une unique rencontre avec un sujet, il ne saurait tendre vers l'exhaustivité de ce qui pourrait être énoncé à propos de ce sujet. Si cet écrit doit donc assumer d'être troué à maints égards, parcellaire, tributaire d'un moment et d'un contexte, la question de ce qui pourrait le qualifier dans sa structure d'objet se pose d'autant plus que cette structure, de fait, est nécessairement plus complexe que celle, par exemple, d'un cube ou d'un ballon.

Lors de divers échanges a déjà pu être évoqué ce qui, dans nos rapports respectifs, gagnerait peut-être à être plus nettement distingué entre ce qui relève de notre cuisine personnelle, qui participe d'une élaboration en cours, et ce qui trouvera sa place dans le texte final, constitutif du rapport comme tel. L'idée ici est de distinguer l'écriture de l'écrit, situant celui-ci comme aboutissement d'un processus de traduction qui commence très tôt : à mon idée, et quoi qu'il en soit par ailleurs de nos expériences respectives, références de pensée, styles

de pratique ou habitudes d'écritures, le début de ce processus de traduction commence lorsque l'on rencontre notre premier lecteur, à savoir l'OPJ. Du point de vue du rapport, l'OPJ est en effet un lecteur, le seul d'ailleurs que nous rencontrons. Pour ma part, je m'attache toujours à entendre quelque chose de sa lecture à lui de l'affaire en cours : a-t-il déjà formé un entendement précis quant à l'affaire, au point d'y engager sa conviction ? Est-il plutôt dans l'expectative, et auquel cas peut-il préciser ce qui le porte à douter – et ce doute est-il au travail, se supportant d'hypothèses ? Ou bien est-il dans un flou indéterminé, une franche obscurité, et donc tout disposé à s'en remettre à quelque éclairage venu d'ailleurs ?

Il me semble que ces trois situations renvoient à trois états d'une écriture en devenir, dès lors que l'on veut bien l'intégrer dans le processus qui aboutira au texte du rapport. Cette écriture qui s'ignore comme telle tient à la nature de l'entendement de l'OPJ de l'affaire en cause. Je situe cet entendement comme participant de ce qui relève de l'écriture du rapport, en tant que celui-ci est adressé, et donc amené à faire retour à ce lecteur. Ces trois situations décrivent donc trois états qui vont de la feuille blanche, ou proche de l'être (un OPJ évoquait ainsi se trouver « *avec une main devant et une main derrière* », pour qualifier l'état de nudité de son savoir) jusqu'au texte déjà ficelé – autrement dit du dossier déjà bien étayé, auquel manquerait une ou deux pièces avant d'être bouclé (dans ces cas, l'OPJ semble déjà avoir son attention ailleurs, son attente à notre égard semble se réduire à celle d'une confirmation de ce qui est déjà établi pour lui).

L'on peut d'ailleurs remarquer que l'intérêt porté à notre intervention par les OPJ est souvent corrélé au niveau d'entendement auquel ils sont parvenus de leur côté, étant entendu que c'est lorsque règne le brouillard que nous sommes les plus attendus.

Tentons de préciser par cet abord structural la qualité de ces trois écritures répondant à ces trois types de situations princeps.

- Notre lecteur semble peu investi. Son dossier est peut-être déjà presque clos, où l'affaire présente un faible niveau de gravité. L'on constate dans ces cas-là qu'il faut aller chercher les informations contextuelles. L'intérêt central de notre lecteur semble alors être la date de rendu du rapport. Sauf coup de théâtre, où par notre intervention viendrait se fonder un tout autre entendement de l'affaire en cours, ce type d'intervention se déroule en général sous les auspices les plus simples : nous constatons une forte convergence avec l'entendement déjà formé par l'OPJ. Les éléments que nous recueillons sont cohérents et leur convergence contribue à étayer plus nettement encore ce qui s'était déjà inscrit. Sans du tout prétendre à l'exhaustivité, nous avons pourtant le sentiment, du fait de cette cohérence d'ensemble, d'approcher la simplicité de la structure sphérique. Je ne fais pas mention ici du vécu du sujet rencontré, ni de l'attention que nous lui consacrons afin de l'aider à mieux se repérer dans ce qu'il vit – qui peut relever d'une grande complexité –, mais seulement de la nature de cet objet qu'est l'écriture de cette rencontre dans ce contexte. L'on s'aperçoit dans ces cas que le conditionnel, temps usuel du rapport, devient peu à peu de pure forme. Le risque ici serait de ne s'en remettre qu'au mouvement convergent, qu'à l'évidence de l'homogénéité d'ensemble et de ne pas chercher, notamment à l'occasion des questions 2 et 3, à éprouver, fut-ce à la marge, cette homogénéité qui globalement ne cesse de progresser au fur et à mesure de l'écriture du rapport.
- Notre lecteur est dans le doute. L'on peut alors vérifier assez vite si ce doute est fécond ou de simple butée, si l'affaire travaille activement l'OPJ ou si elle le tient dans une expectative : veut-il nous parler de son cheminement, de ses trouvailles, voire de ses hypothèses, allant parfois jusqu'à nous montrer des éléments de son enquête (j'ai ainsi suivi récemment tout l'itinéraire d'un supposé pédophile sur un plan de la ville, puis via des photos tirées de vidéo-surveillance, avant d'avoir pu accéder au lieu du doute de l'OPJ) ? L'on peut remarquer dans ces cas que la synthèse des informations est flottante, que le récit de l'affaire est souvent peu structuré. Il me semble dans ces cas-là que le rapport gagne à prolonger ce qui a pu

se préciser dans ce moment d'échange quant à la nature de ce qui fait question pour l'OPJ, et se traduire en termes d'hypothèse. L'écriture, alors, est ce qui va vers ce temps fort du rapport qu'est l'hypothèse. Les éléments qui précèdent y sont rattachés, fut-ce indirectement, et ceux qui suivent son énonciation viennent la pondérer ou la prolonger (je n'ai pas en tête d'exemple d'un rapport ainsi construit en fonction d'une hypothèse qui aurait ensuite été invalidée). Si le conditionnel demeure le temps par où nous recensons des éléments recueillis, ce type de rapport gagne à user de toutes les variations par lesquelles nous modulons notre propre entendement de la situation, tel qu'il s'argumente au fur et à mesure de la discussion qu'engage l'énoncé de l'hypothèse. Ainsi, ce qui est émis au titre d'une hypothèse peut approcher un registre proche de l'affirmation, quand d'autres situations justifieront de la prudence et du recul qu'il convient de réserver quant à ce qui est énoncé. De tels rapports s'écrivent comme à rebours : le temps fort ne vient pas tout de suite (cf. la question 3), mais il est amené par ce qui précède et pondéré de ce qui suit. L'attache des divers éléments constituant du rapport à ce point central de l'hypothèse en facilite la lecture, et peut compenser le niveau d'élaboration auquel nous atteignons. La structure, ici, est clairement au service d'une meilleure réception de notre propos, tel qu'il s'inscrit en répondant du doute initialement reçu lors de l'échange préliminaire avec l'OPJ.

- Le brouillard règne, l'embarras prévaut. La pauvreté des éléments recueillis jusqu'alors, ou la difficulté à les articuler entre eux rendent intenable quelque entendement que ce soit, sauf à s'en remettre à des conceptions naïves, non argumentées. Sauf surprise par laquelle l'enfant silencieux s'ouvre à nous, et l'ado buté soudain se révèle bavard, ce qui constitue ce brouillard dans lequel nous trouvons notre lecteur est amené à se prolonger lors de notre rencontre avec le sujet. Il me semble que nous gagnons alors, concernant le rapport d'examen, à en constituer la structure à partir d'un vide central. Plutôt que de chercher à masquer que cet embarras fut aussi le nôtre, en nous soutenant d'éléments de connaissances supposées faire autorité par leur accointance à quelque science du sujet, il me

semble plus pertinent d'interroger la nature de cet embarras, tel qu'il s'est posé à nous (et, implicitement, à l'OPJ) au travers, par exemple, de la qualité du silence constaté de la part du sujet concerné. En procédant ainsi, l'on peut alors chercher à qualifier pas à pas la nature de ce silence. Quand bien même nous ne serions pas en mesure d'énoncer sa nature précise, du moins pouvons-nous l'interroger au travers de ce qui pourrait l'avoir causé : l'enfant se tait-il parce refuse de s'ouvrir à nous, ou parce qu'il est inapte à articuler sa pensée dans un langage ou par la médiation d'un jeu ? ; ou bien parce qu'il serait sous le coup d'un choc qui entrave qu'il témoigne de sa subjectivité en lien avec les faits allégués ? ; ou bien encore parce que ces mêmes faits seraient eux-mêmes en lien direct avec un conflit, par exemple parental, qui situe le petit sujet dans une implication, voire une influence qui ne lui permet pas de parler en son nom ?

En procédant par les entours, l'on peut ainsi parvenir à circonscrire le brouillard initial, plutôt qu'à chercher à l'éclairer comme tel, comme nous y sommes souvent d'abord invités dans les termes de la demande initiale de notre lecteur en panne de texte, qui nous transmet ainsi son impasse et, dirais-je, son illusion : que par un tour de bonne magie, nous parvenions à extraire une parole d'un silence, lorsque ce silence est le lieu le plus pertinent où vient se signaler la vérité du sujet en question, pour la bonne raison qu'il y est pris, et qu'il nous revient dès lors de chercher à préciser à quel titre il s'y trouve plutôt que de prétendre à l'en extraire. En réduisant ainsi, pas à pas, le brouillard initial, c'est aussi vers une hypothèse que nous allons. En cas de difficulté persistante à nous fixer sur l'arrêt décisive que celle-ci dessine, ce seront 2 hypothèses qui pourront s'écrire. Et, à partir d'elles, les arguments, les éléments cliniques et contextuels qui plaident soit en faveur de l'une, soit en faveur de l'autre. Une fois cette pondération effectuée à l'aune de ces deux hypothèses, peut-être serons – et à quelles conditions – en mesure d'écrire le privilège que nous accordons à l'une d'entre elles. Mais alors, nos lecteurs sauront d'où nous venons, par où nous sommes passés en substance sinon en détail, et ce qui sépare la flèche indicative de notre savoir ainsi constitué de l'assertion pleine d'un expert qui se serait pris pour tel. En procédant ainsi, notre écriture intègre sa part d'ombre et ménage au savoir troué dont nous nous soutenons sa juste place : non celle,

imaginaire, d'une faute ou d'une inaptitude tributaire de ce regard indexé à la figure idéalisée et trompeuse de l'expert, mais celle de la rigueur et de la précision qui conviennent pour délimiter la parcelle de terrain où le sol est suffisamment ferme pour que l'on s'y tienne.

Si l'on retient l'idée plus haut exprimée de distinguer l'écriture de l'écrit, et de privilégier l'objet final dans sa qualité structurale plutôt que le processus qui nous y aurait conduits, il me semble que l'on favorise grandement la réception de notre objet par autrui. D'abord parce que l'objet intègre la position de notre lecteur en la lui restituant sous la forme d'une adresse. Ensuite, et surtout, parce qu'un rapport ainsi construit présente une homogénéité qui devrait singulièrement favoriser la lecture de notre texte par cet autre lecteur, celui que nous ne rencontrons pas et qui, depuis ses coulisses, va devoir prendre des décisions qui orienteront la suite de l'affaire. Ce lecteur auquel nous nous adressons, c'est le substitut du procureur. C'est un lecteur qui travaille, d'une certaine façon, en aveugle, sans se soutenir des impressions et représentations qu'il aurait pu concevoir s'il avait rencontré les sujets concernés.

La réponse à la question 1 nous incite déjà à former une sorte de portrait du sujet que nous rencontrons, et de là à offrir à ce lecteur excentré les moyens de nous suivre et de participer ensuite plus activement, en se soutenant d'une certaine représentation du sujet en question, au déroulé de notre entendement tel qu'il se poursuit au fur et à mesure des réponses apportées aux questions.

Mais, c'est du moins mon propos, il me semble que cette unité que nous constituons au travers de notre réponse à la question 1 gagne à être étendue à l'ensemble du rapport, dès lors qu'appréhendé dans sa structure.

Lorsque le héros d'un film traverse hors des clous, lorsqu'il achète ses légumes dans une épicerie de quartier, déjà, en ces éléments discrets, le réalisateur nous instruit de la nature de ce héros, et nous introduit à sa question, à son enjeu de circonstance. Toutes choses étant égales par ailleurs, il me semble qu'un rapport d'examen comme nous le pratiquons à JUDI-PSY gagnerait à s'approcher de la fabrique d'un tel objet, en ceci que chaque élément

constituant participe de l'ensemble, soit par ce qu'il dessine d'un contexte où le sujet évolue et nous permet de mieux le connaître, soit par son lien, direct ou indirect, avec ce qui constitue l'affaire en cause.

En prolongeant la comparaison entre rapport et film, je dirais que nous sommes de fait engagés sur la voie du film d'auteur à la française, plutôt que sur celle du film d'action à l'américaine : c'est par la voie du portrait que nous abordons ce qui pourrait relever d'un certain lien du personnage principal avec d'autres, dont celui qui nous revient sous les traits du « mis en cause ». L'action, elle, est résolument hors champ, et se signale sous des pseudonymes pudiques (« les faits allégués », « les gestes en cause »,...), et c'est à ses traces, à ses conséquences, à son retentissement éventuel que nous portons notre attention.

Selon comment on la traite, c'est au niveau de la réponse à la question 2 que le terme même de rapport me semble pouvoir trouver son acception la plus juste. C'est là qu'il m'est donné de me rapporter à ce qui semble être notre objet, et qui n'est jamais un objet positivé, mais plutôt déduit, dont nous avons accès par les impressions, par les traces qu'il a pu laisser sur la vie psychique du sujet qui y fut confronté. Et surtout, par ce que ces traces sont devenues, sur leur traitement par ce même sujet, et bien souvent d'abord en lui-même, dans un certain cheminement intérieur contemporain ou non d'une maturation, prenant parfois la forme d'un colloque singulier où se précise une dialectique (dire ou ne pas dire) avant que d'avoir été explicité à l'occasion d'une interpellation faite à autrui. Cela, il me semble, nous sommes véritablement les seuls à pouvoir l'écrire et, de fait, les seuls à pouvoir le cas échéant articuler cette écriture à la réponse à la question qui, d'entre toutes, intéresse le plus nos lecteurs, à savoir la question 3.

Il est connu, en termes de problématiques scénaristiques, qu'un écueil important est ce qu'il advient aux deux tiers du film : comment relancer une action déjà exposée et traitée dans ses grands traits ? Certains films retardent jusqu'au dernier moment une révélation qui va emporter l'ensemble de la structure, et parfois provoquer un renversement global de l'entendement jusqu'alors offert au spectateur (exemples parmi d'autres : Usual suspect et Plein soleil). A l'évidence, cet artifice n'a pas lieu d'être pour ce qui nous concerne. Aussi, de mon côté, je tente d'intégrer que le cœur du rapport vienne avant son terme, de sorte que le plus souvent, les réponses apportées aux questions 4, 5 et 6 apportent au mieux un

complément, un argument supplémentaire, voire une pondération, mais pas d'élément décisif qui vaille renversement de perspective. De fait, la structure d'ensemble se trouve le plus souvent contrainte, pour autant qu'elle est tributaire de l'ordre des questions posées, à emprunter une pente déclinante. A ce titre, sauf exception, la réponse à la dernière question a davantage valeur de conclusion – la question des préconisations éventuelles de suivi thérapeutique se déduisant le plus souvent en effet de ce qui a été énoncé plus tôt.

Arnaud Bougoin, août 2015

### **Reprise et après-coup**

Je reste convaincu que l'abord par la structure de cet objet que l'on nomme rapport d'examen psychologique est déterminant. Les rapports que j'ai pu lire qui témoignent de ce que leur auteur a fait l'économie de cette fondation exigent infiniment plus de leurs lecteurs : les éléments qui constituent le texte tendent à y être livrés de façon éparse, non raccordés entre eux. Au mieux, l'on s'approche d'un compte rendu d'entretien qui repose sur une progression chronologique, mais qui égare par la somme d'éléments qui ne paraissent pas référés à ce qui importe aux lecteurs et défait la structure interne imposée par l'ordre des questions des réquisition. Au pire, c'est une sauce psychologisante indigeste et opaque qui s'écrit et semble lier des fragments par à-coups : ici un terme diagnostique qui tombe, là un concept non explicité. L'implicite domine, parfois aggravé de rebondissements tardifs ou de lignes parallèles durablement maintenues entre des lectures possibles mais jamais explicités. Passé un certain seuil d'embarras, de confusion et de frustration à ne pas lire de réponses aux questions posées, c'est le texte même qui tombe des mains du lecteur (un OPJ de Miramas, pourtant lecteur assidu de nos rapports, avait osé témoigner de cet insaisissable : « *je lis, il y a plein de choses, mais à la fin quand j'ai fini, je n'ai rien dans les mains* »).

Durant le cours temps de son histoire où JUDI-PSY a opéré comme une association de cliniciens, et donné lieu à quelques échanges à valeur d'élaboration, Mélanie MAURIN a pu

apporter la précieuse contribution de ce qu'elle a appelé l'hypothèse fédératrice, nécessaire à tout rapport. Cette hypothèse est le cœur du rapport, le condensé explicite, écrit, de la pensée du clinicien. Elle intègre quelque chose de la personnalité du sujet rencontré, du retentissement psychique relevé, voire du contexte relationnel avec le mis en cause et du moment de la révélation.

Cet apport m'incite à recentrer ce que j'avais, dans la première version de ce texte, situé trop en amont, dans la prise en compte de la position de l'OPJ. Certes, la rencontre avec l'OPJ compte : nous y rencontrons un de nos deux lecteurs, et penser les choses au plus tôt incite à concevoir le rapport comme le résultat final d'un processus qui repose sur plusieurs niveaux d'entendement et de lecture d'une situation donnée – et qui commence, c'est un fait, par celle de l'OPJ. La distinction entre l'écriture comme processus, et l'écrit comme produit final me semble toujours pertinente.

Mais les 3 structures que j'avais cru expliciter à partir de ce moment ne me paraissent plus si opérantes. Il y a là quelque chose d'à la fois trop raffiné et qui manque sa base. Après avoir lu certains rapports de mes collègues, je me dis aussi que le peu de cas qui a été fait de cet abord structural a une valeur d'avertissement, et m'incite à le simplifier.

Aujourd'hui, je pose une base à 4 piliers :

- La personnalité du sujet ;
- Le cheminement de sa conscience jusqu'à la révélation, et le contexte de celle-ci ;
- La gravité des faits alléguée (fréquence, spécificité des faits, lien avec le mis en cause) ;
- Le retentissement psychique relevé.

Ce qui relie ces 4 piliers entre eux, c'est l'hypothèse fédératrice.

Le rapport, c'est l'écriture de la cohérence entre ces 4 piliers, ou celle de l'analyse d'une absence de cohérence. Plus cette cohérence est sujette à caution, plus l'hypothèse (voire les 2 hypothèses) est nécessaire.

Pour aller plus loin ici, il faudrait certainement revenir sur des écritures de situations où cette cohérence a été mise à l'épreuve et où au moins un pilier apparaît mal raccordé aux autres : un retentissement psychique qui apparaît, par exemple, cohérent avec la personnalité du sujet et/ou la gravité des faits, mais pas avec les conditions de leur révélation. Ce sont les affaires les plus délicates, bien sûr, et celles également où nous sommes le plus attendus au titre des compétences que l'on nous prête.

Ce texte de 2015 fait aussi l'impasse sur un aspect qui s'est révélé décisif, même s'il n'est pas comme tel constitutif de la structure de cet écrit : le rapport entre les éléments recueillis durant l'entretien et dont il est fait mention dans le texte, et la réception, la lecture distanciée, l'entendement qu'en a eu le psychologue. Il en va ici du maillage entre les dires du sujet et ceux de l'auteur du rapport. L'expérience montre qu'un écrit qui se fonde surtout sur un montage de dires du sujet est raté, car il fait porter à son lecteur la charge d'interpréter ces dires et de les relier avec l'affaire qui l'intéresse au premier plan, mais sans lui donner les moyens de fonder son acte de lecture. Ce qui se passe alors, c'est que le lecteur doit, s'il veut avoir « *quelque chose entre les mains à la fin* », faire lui-même le rapport non écrit par le psychologue. Et il le fait alors dans les pires conditions : sans connaître le sujet (pour ce qui est du lecteur décisif), et après qu'un expert se soit lui-même abstenu, ou bien ait écrit ces éléments attendus mais sans les insérer au corps du texte (par exemple en les posant en conclusion, ou en amenant un terme diagnostique qui n'est relié à rien). L'articulation, dans le fil du texte, des deux voix qui le constituent – celle du sujet concerné et celle, assumée, du psy qui l'écrit – me semble ainsi, avec le recul, décisive pour que ce texte atteigne à la qualité de rapport. Car si, d'une certaine manière, cet écrit témoigne d'une rencontre entre deux sujets, l'asymétrie entre ces deux-là exige que l'un des deux ait mis au travail sa pensée. La traduction de cette pensée, à l'échelle de l'écriture du rapport, c'est ce qui vient ponctuer, rassembler, orienter vers un certain entendement les dires du sujet rencontré.

Une autre difficulté non abordée dans ce texte de 2015, c'est que cette structure du texte (celle, disons maintenant, à 4 piliers) doit s'intégrer dans une autre structure qui repose sur les 6 questions des réquisitions. D'où l'importance d'un travail en amont de chacun sur la

façon dont il traite chacune de ces questions, et les relie entre elles dans cet ensemble plus large qu'est le rapport, celui que nous adresserons *in fine*.

Arnaud BOUGOIN, février 2017